le cnam
EICnam

Écoled'ingénieurs

Obtenir le diplôme d'ingénieur·e par la voie de la formation continue ou en contrat de professionnalisation

Pour les salarié·e·s ou demandeur·e·s d'emploi

La voie de la formation continue est ouverte à des salariés ou demandeurs d'emploi ayant au moins un diplôme de niveau Bac+2 scientifique complété par un an au moins d'expérience professionnelle.
Dans le carde de l'alternance au Cnam, elle est couplée avec les deux dernières années d'une formation initiale sous statut apprenti.
L'alternance est organisée avec l'entreprise employeur du stagiaire sur tout le cycle ingénieur.
Le contrat de professionnalisation répond a des clauses règlementaires strictes. Sa durée s'étend entre 6 et 12 mois. Les seuls prolongements correspondent a des cas individuels très particuliers

Pour en Savoir +

Spécialités proposées

Automatique et robotique
Beauvais
Bâtiments et travaux publics
Amiens
Energétique
Vernon
Environnement et production
Metz
Génie électrique
Beauvais
Génie industriel
Châtellerault
Génie Nucléaire
Paris-St Denis
Gestion des risques
Amiens
Informatique et systèmes d'information
Eckbolstein- Strasbourg
Paris

Informatique
Beauvais
Mécanique
Beauvais

En savoir + sur le contrat de professionnalisation

Site du ministère du travail

https://ecole-ingenieur.cnam.fr/alternance/obtenir-le-diplome-d-ingenieur-e-par-la-voie-de-la-formation-contin